

DECLARATION DE CONFORMITE CE

Montabert.

203 Route de Grenoble
69805 SAINT PRIEST
France

Déclare que la machine décrite ci- dessous

Marteau hydraulique



XL 1000

Numéro de série

X100A 50000 ♦ 52000

Niveau de puissance acoustique
(dB LwA)

mesuré

garanti

119

122

est conforme aux dispositions de la directive "machines" 2006/42/CE, est également conforme aux dispositions de la directive "émission sonore des équipements utilisés à l'extérieur des bâtiments" 2000/14/CE procédure appliquée : contrôle interne de fabrication (Annexe 5).

Ce certificat s'applique exclusivement à l'appareil et ne concerne en rien les adaptations hydrauliques, mécaniques et électriques réalisées par l'installateur.

Publié à Saint Priest, le 01/04/2019, par M. ESCOLLE,
Directeur Recherche et Développement

M. ESCOLLE

Les informations contenues dans ce manuel ne sont pas contractuelles.

Les instructions ne concernent que la maintenance régulière.

Toute modification de l'appareil est interdite.

Utiliser uniquement des pièces d'origine.

PRÉCAUTION POUR LA SÉCURITÉ

L'utilisateur doit avoir pris connaissance du contenu de ce manuel.

Ce manuel doit rester à la disposition de l'utilisateur.

Il est par ailleurs impératif de prendre connaissance et de respecter les règlements locaux concernant les brise roches et leur utilisation sur chantier.

MONTAGE SUR PORTEUR

L'installateur doit respecter les prescriptions d'utilisation de ce manuel ainsi que que celles du constructeur du porteur, telles que :

- poids, pression, débit et raccordement.

Pour toutes interventions, assurer la décompression ainsi que le refroidissement du circuit hydraulique et des pièces mécaniques et éviter toutes pertes d'huiles.

Assurer la conformité aux normes en vigueur de tout composant hydraulique.

RÉSERVOIR D'ÉNERGIE

L'appareil possède 1 réservoir d'énergie qui contient de l'azote sous pression.

Toute intervention doit commencer par la décompression de l'azote (Lire le "Manuel d'atelier").

UTILISATION

Le périmètre de travail doit être sécurisé et éclairé.

S' il y a un risque de chutes d'objets ou de blocs dans la zone de travail, la cabine de l'engin porteur doit être équipée d'un système de protection homologué "FOPS".

Avant le démarrage de travaux l'opérateur doit s'informer, de tous passages de conduites d'électricité, gaz, eau ou autres présentant un danger, dans sa zone d'intervention.

Si le porteur est sans cabine il est vivement recommandé de prévoir une grille de protection devant le poste de conduite de l'engin porteur et de réduire les émissions de poussières (jets d'eau...).

L'emploi d'un brise roche hydraulique sans clavette de retenue d'outil est interdit.

ATTENTION : En fonctionnement, les vibrations dépassent 2,5 m/s², éviter tout contact avec le corps de l'appareil.



XL1000
86764073